

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Châteaudun
Canton des Villages Vovéens
MAIRIE de TERMINIERS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 2026-09-45
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026**

Convocation du 31/08/2026

Publication du 09/09/2026

L'an **deux mil vingt-six, le huit septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 août 2026 s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît PELLEGRIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Benoît PELLEGRIN, Christiane BONSERGENT, Jean-Sébastien ALLARD, ~~Isabelle THOMAIN~~, Hubert HALLOUIN, Anne-Marie REYNAUD, Denis LEYSSENS, Blandine HARDY, Maria BARREIRO, ~~Céline FOIRET~~, ~~Jeanne CLATOT~~, ~~Arnaud BLANVILLAIN~~, Loïc FOIRET, Caroline HULMEL et Maxence LE LOUARN conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Isabelle Thomain (pouvoir à Blandine HARDY), Céline FOIRET (pouvoir à Maria BARREIRO), Jeanne CLATOT (pouvoir à Caroline HULMEL)

Était absent non excusé : Arnaud BLANVILLAIN

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé ;

Monsieur Maxence LE LOUARN, désigné comme secrétaire de séance.

AVIS CREATION DU PARC EOLIEN « FERME EOLIENNE DU MONT OISEAU »
SUR LA COMMUNE DE BAIGNEAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dossier relatif au projet de parc éolien dénommé « Champ éolien du Mont Oiseau », porté par ENERGIES SOLIDAIRES ;

Vu la procédure de consultation publique par voie électronique organisée du 1^{er} septembre 2026 au 2 décembre 2026 ;

Considérant que le projet prévoit 8 éoliennes pour une puissance totale de 29,6 MW, implantées sur le territoire de la commune de BAIGNEAUX ;

Considérant les éléments présentés dans le dossier de consultation, notamment en matière d'impact environnemental, paysager, énergétique et économique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de parc éolien « Champ éolien du Mont Oiseau » ;
- prend acte des éléments présentés dans le dossier soumis à consultation publique ;

Vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstentions : 0

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Sous-Préfecture le
Et de publication

Pour extrait conforme
Le Maire


Benoît PELLEGRIN